

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du lundi **4 mars 2024 à 19 h**, dûment convoquée par la mairesse, tenue au 21, chemin Millington, à laquelle sont présents : **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

Le conseiller François Tanguay est absent.  
La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

21 citoyens présents.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1 des procès-verbaux des 5 et 26 février 2024;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1 Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle en 2023;
  - 5.2 Avis de motion - Dépôt du projet de *Règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin*;
  - 5.3 Offre de service pour la surveillance des travaux d'ingénierie d'agrandissement de l'hôtel de ville;
- 6 Administration financière**
  - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - 6.2 Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - 7.2 Résolution approuvant le rapport annuel 2023 des activités en sécurité incendie;
  - 7.3 Contribution annuelle versée à l'Association des pompiers volontaires pour le soutien lors des interventions;
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1 Adjudication du contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée - été 2024;
  - 8.2 Offre de services pour les travaux de reprofilage des fossés;
- 9 Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Demande de permis de construction PIIA 2024-02-0003 – 80 rue des Sapins;
  - 9.2 Embauche d'une inspectrice saisonnière en bâtiment et environnement;
- 10 Loisirs et culture**
  - 10.1 Demande de passage de la Fondation de la Fontaine, le 23 août 2024;
- 11 Hygiène du milieu et environnement**
  - 11.1 Embauche de deux agentes en environnement pour la période estivale;
- 12 Santé et bien-être**
  - 12.1 Demande de don de la Fondation québécoise du cancer;
- 13 Rapport des comités municipaux**
- 14 Rapport des comités communautaires**
- 15 Période de questions**
- 16 Affaires nouvelles**
- 17 Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2024-03-70)**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

2.1 **ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES 5 ET 26 FÉVRIER 2024 (71)**

2024-03-71

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 février 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2024, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. les procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 5 février 2024 et de l'assemblée extraordinaire du 26 février 2024 soient adoptés et approuvés avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

5.1 **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE EN 2023**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel relatif à l'application du règlement de gestion contractuelle en 2023, conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

5.2 **AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 24-531 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

Avis de motion est par la présente donné par C. Rocher, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement n° 24-531 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité d'Austin* sera présenté pour adoption.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents ou absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse: <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 4 mars 2024.

**5.3 OFFRE DE SERVICE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INGÉNIERIE D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (72)**

2024-03-72

**ATTENDU QUE** le 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement de gestion contractuelle 22-500*;

**ATTENDU QUE** l'article 6 de ce règlement prévoit que peut être adjudgé de gré à gré, tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de dépense obligeant l'appel d'offres public;

**ATTENDU** l'offre de services professionnels de Les Services EXP inc. au montant de 41 000 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux de l'agrandissement de l'hôtel de ville;

**ATTENDU QUE** le projet sera réalisé sur une base forfaitaire pour les activités de surveillance suivantes :

• Structure (incluant charge de projet et 3 visites de chantier)	14 000 \$
• Génie civil (incluant 3 visites de chantier)	8 500 \$
• Mécanique (incluant 3 visites de chantier)	10 000 \$
• Électricité (incluant 3 visites de chantier)	8 500 \$

**ATTENDU QUE** toute réunion ou visite de chantier supplémentaires sera facturée au coût de 800 \$ chacune;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable d'inclure une banque d'heures pour les imprévus pour une somme maximale de 8 000 \$, facturable sur autorisation de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le conseil accepte l'offre de services professionnels de Les Services EXP inc. datée du 29 février 2024 au montant de 41 000 \$, taxes en sus, pour la surveillance de l'agrandissement de l'hôtel de ville;
3. le conseil accepte la banque d'heures au montant de 8 000 \$ pour les imprévus.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (73)**

**Comptes payés du 6 février au 4 mars 2024 :**

Salaires au net	Paie du 2024-02-07 (pompiers compris)	18 948,05
Salaires au net	Paie du 2024-02-14	9 546,60
Salaires au net	Paie du 2024-02-21	11 336,79
Salaires au net	Paie du 2024-02-29 (conseil compris)	20 507,76
André Lauriault	Contrat d'entretien de la patinoire	2 297,00
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	1 088,97
Bell Mobilité	Service de février	199,03
Beneva inc	Assurance groupe février	5 817,57
Benoit Lefebvre	Déneigement (4/6)	574,88
Caroline Falcao	Travaux des communication	1 540,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures bureau + divers	2 497,27
Cogeco	Internet quai Bryant, HDV et Carrefour	361,86
Déneigement GSD	Déneigement circuit 2 - février (2/2)	30 138,50

École du Val-de-Grâce	Entente inter-municipalité 2024	756,00
Érablière Marcoux	Dégustation tire d'érable de plaisir d'hiver	250,00
Exc. Stanley Mierzwinski	Déneigement circuit 1 - février (2/2)	58 251,50
Fds pensions alim.	Remise	415,20
GDE	Service d'impression février	7,88
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	3 156,98
Jennifer Gaudreau	Conciergerie - février	1 140,00
Kathy Lachapelle	Aide, conciliation bancaire et archives	492,90
Le Remorques Laroche	Remorque + droit pneu et transit	8 278,83
Les Services EXP	Surveillance travaux - ponceaux TECQ (déc.)	9 449,16
Linda Beaudoin	Consultations - bases de données	2 081,11
MCI	Subvention Fonds vert (2023) - solde	565,20
Ministre du Revenu	DAS + cotisations de l'employeur - janvier	32 683,11
Ministre du Revenu	Déclaration part. TVQ + ajust. remise 2023	2 131,33
MRC Memphrémagog	Quote-part 2024 + équilibrage février	144 398,00
Personnel	Déplacements / kilométrage	1 384,86
Personnel	Déboursés divers	989,00
Pierre Chouinard	Diesel	1 176,96
Rec. général du Canada	DAS + cotisations de l'employeur - janvier	12 849,73
Refllet du Lac	Avis public - dépôt du rôle 2024 (facture 2023)	394,11
Citoyens	Remboursements dans le cadre de programmes	1 121,50
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	2 499,57
Citoyens	Remboursement de taxes payées en trop	77,56
Retraite Québec	RREM - janvier	1 893,62
Tammy Harrison	Entretien ménager Carrefour - février	90,00
Xerox	Frais d'impression + location imprimante février	864,41
Ville de Magog	Entente Écocentre 2023	19 373,76
	<b>Total payé du 6 février au 4 mars</b>	<b>411 626,56</b>

#### Comptes à payer en date du 4 mars 2024 :

##### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Cain Lamarre	Cour municipale	192,19
Fonds d'information	Avis de mutation - janvier	40,00
Kezber	Service acronis + abonnements - février	769,68
Les Entreprises RB	Plan de protection pour fournaise	666,83
Lotus Marketing	Corriger la visualisation des pdf	109,23
Mégaburo	Fournitures de bureau, papeterie	493,49
Plombier Expert	Tuyau fosse septique - hôtel de ville	505,89
Refllet du Lac	Offre emploi journalier + appel d'offres	989,45

##### SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aréo-Feu	Équipement pompiers	993,10
Centre d'extincteur SL	Échange cascade	578,32
Communication Plus	Réparation radio	340,22
Conrad Marcotte inc.	Fournitures médicales	1 390,05
Distribution Michel Fillion	Uniforme directeur incendie	211,67
Pièces d'auto GGM	Pièce camion 251+ chaine sauvetage naut.	503,68
Rec. General Canada	Renouvellement autorisation radio 2024	1 434,36
Régie de police	Entente 2024 (mars)	60 871,00

##### VOIRIE ET TRANSPORT

Exc. S. Mierzwinski	Nivelage LDS janvier et février	2 371,37
FQM Assurance	Assurance véhicule voirie	50,14
Focus	Location GPS février	245,82
GARO Électrique	Travaux électrique - stationnement	769,21
Les Services EXP.	Surveillance - ponceaux TECQ (solde - déc.)	4 440,99
Location Langlois	Location clôture lac Orford	96,85

MTG	Déneigement ponctuel, secteur LDS	620,87
Normand Jeanson Exc.	Ponceau ch. des Framboisiers	1 034,78
PermaRoute	Réparation trou, coin North/Rte 112	459,90
<b>HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Enviro Connexions	Matières résiduelles - janvier	34 878,16
Eurofins Environex	Analyses d'eau - janvier	69,56
Zone Éco	Matières résiduelles - janvier	2 382,00
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>		
Cain Lamarre	Frais juridiques	1 641,33
Formules Municipales	Cartons pour permis	374,53
Reffet du lac	Avis publics 23-516, -522, -523, -524, -525	1 834,66
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
Céline Girard	Conférence Art abstrait 16 février	250,00
Comma	Carte Noël + bulletin + calendrier + divers	2 046,32
CRM	Enseigne pour patinoire	45,99
Gonflable.Ca	Jeu gonflable (Plaisirs d'hiver)	937,04
Laforest NovaAqua	Services jan-fév : eau potable Carrefour	599,02
Location Langlois	Clôtures quai Bryant	80,71
Robert St-Pierre	Travaux (arbres + estrades) parc municipal	885,31
Sanivac	Location de toilette : 1 Millington	339,18
Skatéducation	Snowskate (Plaisirs d'hiver)	862,31
<b>IMMOBILISATIONS</b>		
Aréo-Feu	Appareils respiratoires et cylindres	49 945,14
Alain Déry	Console d'éclairage - Carrefour	1 500,00
AudioBec	Éclairage pour Carrefour	7 737,57
Côté-Jean et Associés	Projet belvédère et passerelle - Quai Bryant	912,62
LAPEA	Haut-parleurs + poutres sous-sol	2 300,13
Plombier Expert	Plomberie pour nettoyeur haute pression	6 083,59
Silex Industrie	Nettoyeur haute pression + installation	8 066,15
<b>Total des comptes à payer au 4 mars</b>		<b>203 950,41</b>

2024-03-73

**ATTENDU QUE** la greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **411 626,56 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **203 950,41 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

## **6.2 DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ (74)**

2024-03-74

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, la greffière-trésorière doit préparer et soumettre au conseil un état mentionnant les noms des personnes endettées, ainsi que les montant des taxes dues;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne  
ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la municipalité approuve la liste des personnes endettées.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET  
TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

**7.2 RÉOLUTION APPROUVANT LE RAPPORT ANNUEL 2023 DES ACTIVITÉS EN  
SÉCURITÉ INCENDIE (75)**

2024-03-75

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, soit le 31 mars prochain, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie d'Austin a transmis au conseil les données du rapport annuel 2023 des activités de son service;

**ATTENDU QUE** la MRC doit assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie dont, entre autres, les mesures de vérifications périodiques de l'atteinte des objectifs du schéma;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU :**

1. que le conseil de la municipalité d'Austin approuve le rapport annuel 2023 des activités du Service de sécurité incendie d'Austin;
2. de transmettre à la MRC de Memphrémagog ledit rapport pour traitement auprès du ministère de la Sécurité publique.

**ADOPTÉE**

**7.3 CONTRIBUTION ANNUELLE VERSÉE À L'ASSOCIATION DES POMPIERS  
VOLONTAIRES D'AUSTIN (76)**

2024-03-76

**ATTENDU QUE** la municipalité verse annuellement à l'Association des pompiers volontaires d'Austin une contribution servant à couvrir les menues dépenses engagées lors des activités de pratiques et de formation ou des interventions;

**ATTENDU QUE** l'Association des pompiers volontaires d'Austin a déposé un rapport des menues dépenses encourues durant l'année 2023;

**ATTENDU QUE** des fonds ont été prévus au budget pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU :**

1. qu'une somme n'excédant pas 3 500 \$ soit allouée à l'Association des pompiers volontaires d'Austin pour couvrir les menues dépenses engagées lors des activités de pratiques et de formation et des interventions;
2. que cette somme soit confiée à l'administration de l'Association des pompiers volontaires de la municipalité d'Austin.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**8.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, L'ÉPANDAGE ET LE NIVELAGE DE PIERRE CONCASSÉE - ÉTÉ 2024 (77)**

2024-03-77

**ATTENDU** la résolution n° 2024-02-50 concernant un appel d'offres public pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée – été 2024, par l'entremise du système SEAO, conformément aux articles 935 et 936 du *Code municipal du Québec*;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Normand Jeanson Excavation Inc.	231 617,14 \$
Germain Lapalme et Fils Inc.	239 337,71 \$
Excavation Désourdy Inc.	269 406,76 \$
Excavation Stanley Mierzeinski Ltée	290 656,80 \$
Sintra Inc. – Région Estrie	341 430,91 \$
Pavage Maska Inc.	405 557,07 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. le contrat pour la fourniture, l'épandage et le nivelage de pierre concassée soit adjugé au plus bas soumissionnaire, et il est conforme, soit Normand Jeanson Excavation Inc., selon les modalités établies dans la soumission de l'entreprise et énoncées ci-dessous :

<b>Matériel</b>	<b>Quantité</b>	<b>Taux/t.m.</b>	<b>Total*</b>
Pierre concassée	7 900 t.m.	25,50 \$	201 450 \$

au coût total de **231 617,14 \$**, toutes taxes et dépenses incidentes comprises;

3. l'avis public, les documents d'appel d'offres, les addendas, la soumission déposée par Normand Jeanson Excavation Inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

**ADOPTÉE**

**8.2 OFFRE DE SERVICES POUR LES TRAVAUX DE REPROFILAGE DES FOSSÉS (78)**

2024-03-78 **ATTENDU QUE** le 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement de gestion contractuelle 22-500*;

**ATTENDU QUE** l'article 6 de ce règlement prévoit que peut être adjudgé de gré à gré, tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de dépense obligeant l'appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** la mise en œuvre du plan quinquennal de voirie prévoit annuellement des travaux de reprofilage de fossés aux endroits identifiés par les professionnels de la voirie;

**ATTENDU QUE** les travaux comprennent, sans s'y limiter, le creusage et le nettoyage des fossés et bermes et le transport des matériaux excavés;

**ATTENDU QU'**Excavation Richard Bouthillette a déposé une soumission de ses taux horaires pour l'utilisation des équipements suivants :

- une pelle hydraulique sur roues (170 \$ / heure);
- deux camions de transport de 10 roues (120 \$ / heure chacun);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU :**

d'octroyer le contrat de reprofilage des fossés 2024 à Excavation Richard Bouthillette (2012) inc., selon le bordereau de prix déposé le 16 février 2024, au montant total de 60 000 \$, taxes en sus;

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**9.1 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-02-0003 – 80 RUE DES SAPINS (79)**

2024-03-79 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2024-02-0003 pour l'agrandissement et la transformation d'une résidence unifamiliale existante qui deviendra un bâtiment ayant une toiture à versant unique;

**ATTENDU QUE** les travaux sont situés dans le PIIA-3 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

**ATTENDU QUE** le bâtiment proposé s'intègre dans le voisinage, le bâtiment situé en face, soit au 69 rue des Sapins, ayant une toiture à versant unique;

**ATTENDU QUE** la demande satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2024-02-0003 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.2 EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE SAISONNIÈRE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT (80)**

2024-03-80

**ATTENDU QUE** l'application des règlementations en urbanisme et en environnement requiert une ressource supplémentaire pour l'été;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité d'Austin embauche M<sup>me</sup> Sabrina Mruczek pour la période allant du 21 mars 2024 au 30 août 2024;
2. la municipalité d'Austin accorde à M<sup>me</sup> Sabrina Mruczek une rémunération en fonction de la grille salariale établie pour 35 heures par semaine ainsi qu'une indemnité kilométrique au taux prévu au *Guide de l'employé* pour l'usage de leur véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**10.1 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DE LA FONDATION DE LA FONTAINE, LE 23 AOÛT 2024 (81)**

2024-03-81

**ATTENDU QUE** la Fondation de La Fontaine demande l'autorisation de traverser le territoire de la municipalité, le vendredi 23 août 2024 pour la sixième édition de son grand tour cycliste;

**ATTENDU QUE** conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande à la municipalité l'autorisation d'emprunter les chemins Nicholas-Austin, Fisher, Duval, Hopps et North et la Route 112 pour la circulation en vélo, le 23 août prochain, entre 13 h et 17 h;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de la Fondation de La Fontaine pour le passage le 23 août 2024 sur les chemins Nicholas-Austin et Fisher et la Route 112 dans les limites de la municipalité, routes qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports);
2. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de la Fondation de La Fontaine pour le passage le 23 août 2024 sur les chemins Duval, Hopps et North dans les limites de la municipalité, routes qui relèvent de la compétence de la municipalité;
3. le tout à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports
4. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu;
5. le conseil demande également à l'organisme de s'assurer que les participants adoptent de bons comportements environnementaux.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**11.1 EMBAUCHE DE DEUX AGENTES EN ENVIRONNEMENT POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (82)**

2024-03-82

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite continuer à poser des gestes concrets pour la sauvegarde de l'environnement et à poursuivre ses efforts de sensibilisation citoyenne à l'égard de divers enjeux environnementaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité compte s'adjoindre deux agentes pour réaliser différents mandats sous la supervision de l'inspecteur et chargé de projets en environnement;

**ATTENDU QUE** le mandat des agentes portera sur les sujets suivants :

- Collaborer à des inventaires et contrôles (matières résiduelles, espèces exotiques envahissantes, espèces menacées, arbres remarquables, etc.) sur le territoire;
- Rencontrer les citoyens et les sensibiliser aux enjeux liés à la protection de l'environnement;
- Surveiller les aspects environnementaux de différents travaux réalisés par les citoyens;
- Assurer le suivi d'appels liés à des problèmes de nature environnementale (cyanobactéries, plaintes, etc.);
- Effectuer le suivi de la qualité de l'eau des tributaires des lacs;
- Travailler en collaboration avec l'inspecteur municipal en environnement,

**ATTENDU QUE** deux étudiantes, soit M<sup>me</sup> Malika Thibeault du baccalauréat en microbiologie et M<sup>me</sup> Andréanne Savoie de la maîtrise en gestion de l'environnement, ont posé leur candidature dans le cadre de leur stage coopératif et qu'elles satisfont les critères pour les postes;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la municipalité embauche M<sup>mes</sup> Malika Thibeault et Andréanne Savoie à titre d'agentes en environnement pour une période de 12 à 15 semaines, minimalement du 21 mai au 9 août 2024, selon leurs disponibilités;
2. la municipalité offre à M<sup>mes</sup> Malika Thibeault et Andréanne Savoie une rémunération à un taux horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures par semaine ainsi qu'une indemnité kilométrique au taux prévu au *Guide de l'employé* pour l'usage de leur véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**12.1 DEMANDE DE DON DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER (83)**

2024-03-83

**ATTENDU QUE** chaque année, plus de 58 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer et que cette annonce représente un choc qui se répercute sur toutes les sphères de leur vie;

**ATTENDU QUE** la Fondation, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**ATTENDU QU'**environ la moitié de tous les cancers peuvent être prévenus par l'adoption d'un mode de vie sain et de politiques qui protègent la population;

**ATTENDU QUE** la Fondation québécoise du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, en offrant partout au Québec des services qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon  
appuyé par la conseillère C. Rocher**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil octroie un don de 350 \$ à la Fondation québécoise du cancer, argent qui avait été prévu au budget;
2. le conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Fondation québécoise du cancer.

**ADOPTÉE**

\* \* \* \* \*

**17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (84)**

2024-03-84

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller B. Jeansonne, l'assemblée est levée à 19 h 54.

**ADOPTÉE**

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro \_\_\_\_\_ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

---

Lisette Maillé  
Mairesse

---

Manon Fortin  
Greffière-trésorière